

	CONSIGNE DE NAVIGABILITE N° F-2004-044 R1	Diffusion : B	Date d'émission : 4 août 2004	Page : 1/1
Direction générale de l'aviation civile France Edition du GSAC	Cette consigne de navigabilité est publiée par la DGAC pour le compte de l'AESA, autorité du pays de conception du matériel concerné.		<i>Cette consigne de navigabilité fait l'objet d'une traduction en anglais. Le texte français constitue la référence.</i>	
	<i>Un aéronef concerné par une consigne de navigabilité ne peut être utilisé qu'en conformité avec les exigences de cette consigne de navigabilité, sauf accord de l'autorité du pays d'immatriculation.</i>			
Airworthiness Directive(s) étrangère(s) correspondante(s) : Sans objet	Consigne(s) de navigabilité remplacée(s) : F-2004-044 édition originale			
Responsable de la navigabilité du matériel : AIRBUS SAS	Type(s) de matériel(s) : Avions A319, A320 et A321			
Certificat(s) de type n° 180 Fiche(s) de données n° 180				
Chapitre ATA : 28, 92, 24	Objet : Système carburant - Ségrégation des câblages au niveau de l'étagère 90 VU			

AVIS D'ANNULATION

Cette Révision 1 annule la consigne de navigabilité (CN) F-2004-044 qui est remplacée par la CN F-2004-129.

Cette Révision de CN est approuvée sous la référence AESA n° 2004-8065 du 27 juillet 2004.

DATES D'ENTREE EN VIGUEUR :

Edition originale : 10 avril 2004
Révision 1 : 14 août 2004